

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

### **I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du « **FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE INNOVATECH** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total actif net de 16 089 806 Dinars et un résultat déficitaire de < 674 014> dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « **FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE INNOVATECH** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds spécialisé conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à **SMART CAPITAL SA** entant que gestionnaire du fonds d'investissement spécialisé INNOVATECH. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction de SMART CAPITAL SA (Gestionnaire du fonds d'investissement spécialisé «INNOVATECH») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction de SMART CAPITAL SA qu'il lui incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière.

**Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément

à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction du gestionnaire du fonds.

**Tunis, le 27 août 2024**

**Le Commissaire Aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**



**ECC Mazars**  
Rue du Lac Ghar El Melh  
Les Berges du Lac 1053 - Tunis  
Tel : +216 71 96 33 80 RNE : 578728R  
www.mazars.tn

**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES  
AU 31 DECEMBRE 2023**

**FONDS INNOVATECH  
BILAN arrêté au 31 Décembre 2023  
(Exprimé en dinars)**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
<b>AC 1- Portefeuille titres</b>	<b>4.1</b>	<b>11 915 961</b>	<b>3 336 246</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		7 550 000	300 000
b- Obligations et valeurs assimilées		4 365 961	3 036 246
c- Autres valeurs			
<b>AC 2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.2</b>	<b>4 277 952</b>	<b>4 497 550</b>
a- Placement monétaires			
b- Disponibilités		4 277 952	4 497 550
<b>AC 3 – Créances d’exploitation</b>			
<b>AC4 – Autres Actifs</b>		<b>1 785</b>	<b>1 695</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 195 698</b>	<b>7 835 491</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA 1 – Opérateurs créditeurs	<b>4.3</b>	5 801	7 113
PA 2 – Autres créditeurs divers	<b>4.4</b>	100 091	64 558
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>105 892</b>	<b>71 671</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 – Capital</b>	<b>4.5</b>	<b>17 500 000</b>	<b>8 500 000</b>
<b>CP 2 – Sommes distribuables</b>			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(736 180)	
b- Sommes distribuables de l’exercice		(674 014)	(736 180)
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 089 806</b>	<b>7 763 820</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>16 195 698</b>	<b>7 835 491</b>

**FONDS INNOVATECH**  
**ETAT DE RESULTAT arrêté au 31 Décembre 2023**  
**(Exprimé en dinars)**

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b>PR 1- Revenus du portefeuille titres</b>	<b>4.6</b>	<b>190 695</b>	<b>82 854</b>
a- Dividendes			
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		190 695	82 854
c- Revenus des autres valeurs			
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>			
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>190 695</b>	<b>82 854</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.7</b>	<b>784 190</b>	<b>576 689</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>(593 495)</b>	<b>(493 835)</b>
<b>PR 3 – Autres produits</b>			
<b>CH 2 – Autres charges</b>	<b>4.8</b>	<b>(80 519)</b>	<b>(242 345)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(674 014)</b>	<b>(736 180)</b>
<b>PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation</b>			
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(674 014)</b>	<b>(736 180)</b>
<b>PR 5 – Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>			
Variation des plus (ou moins) values potentielles /titres			
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(674 014)</b>	<b>(736 180)</b>

**FONDS INNOVATECH**

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET arrêté au 31 Décembre 2023**  
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b>AN 1 – <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		<b>(674 014)</b>	<b>(736 180)</b>
a- Résultat d'exploitation		(674 014)	(736 180)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres			
d- Frais de négociation de titres			
<b><u>AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>			
<b><u>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		<b>9 000 000</b>	<b>8 500 000</b>
a- Souscriptions Capital		9 000 000	8 500 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droits d'entrée			
b- Rachats Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droits de sortie			
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>8 325 986</b>	<b>7 763 820</b>
<b>AN 4 – <u>ACTIF NET</u></b>			
a- en début de période (souscriptions)		7 763 820	0
b- en fin de période		16 089 806	7 763 820
<b>AN 5 – <u>NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)</u></b>			
a- en début de période		5 000	0
b- en fin de période		5 000	5 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>3 217,961</b>	<b>1 552,764</b>
<b>AN-6 TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b>(5.07%)</b>	<b>(8,66%)</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS INNOVATECH ARRETES AU 31-12-2023**

### **1. Présentation du FIS**

INNOVATECH est un fonds d'investissement spécialisé relevant de la catégorie des fonds commun de placement en valeur mobilières qui réalisent ses investissements pour le compte des investisseurs avertis conformément à l'article 22 novodécies du Code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents, notamment la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Le FIS a reçu l'agrément du CMF le 23 juillet 2021 pour principal objectif la réalisation pour le compte des porteurs de parts d'opérations de prise de participation, notamment au titre des premiers investissements et d'investissements complémentaires dans des entreprises innovantes.

La gestion du portefeuille titres du FIS est assurée par SMART CAPITAL SA.

L'ATB a été désignée dépositaire des titres en espèces du FIS INNOVATECH.

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tunisiennes et notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives aux OPCVM. Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2 Evaluation des placements en actions :**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.



### 2.3 Evaluation des titres OPCVM :

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

### 3.1- Portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>	<b>7 550 000</b>	<b>300 000</b>
Actions	7 550 000	300 000
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>4 365 961</b>	<b>3 036 246</b>
Obligations convertibles en actions	4 365 961	3 036 246
<b>Total</b>	<b><u>11 915 961</u></b>	<b><u>3 336 246</u></b>

Le portefeuille titres se présente comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2023</u>
<b>Actions</b>		<b>7 550 000</b>	<b>7 550 000</b>
PLASTICUM TUNISIE SA	12 500	5 000 000	5 000 000
BE WIRELESS SOLUTIONS	14 250	1 750 000	1 750 000
ML INNOVATION	1 250	500 000	500 000
INTEGRATIONS DES SOLUTIONS INFORMATIQUES	3 000	300 000	300 000

<b>Obligations convertibles en actions</b>		<b>4 250 000</b>	<b>4 365 961</b>
PLASTICUM	1 500	1 500 000	1 578 175
ENOVA ROBOTICS	1 500	1 500 000	1 505 506
BE WIRELESS SOLUTIONS	75 000	750 000	780 342
INTEGRATIONS DES SOLUTIONS INFORMATIQUES	5 000	500 000	501 938

### 3.2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Disponibilités</b>		
Banque ATB DT	4 277 952	4 497 550
<b>Total</b>	<b>4 277 952</b>	<b>4 497 550</b>

### 3.3– Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	-149	1 163
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
<b>Total</b>	<b>5 801</b>	<b>7 113</b>

### 3.4– Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Jetons de présences à payer	76 000	44 000
Créditeurs divers (Honoraires)	20 971	20 477
Etat impôts et taxes	3 120	81
<b>Total</b>	<b>100 091</b>	<b>64 558</b>

### 3.5 – Capital

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Capital au 31/12/2022</b>	
Montant	8 500 000
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	1
<b>Souscriptions réalisées (Libérées)</b>	
Montant	9 000 000
Nombre de parts émises	
Nombre de copropriétaires	1
<b>Rachat réalisés (Libérées)</b>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires	0
<b>Capital au 31/12/2023</b>	
Montant	17 500 000
Nombre de parts émises (*)	5 000
Nombre de copropriétaires	1

(\*) Il s'agit des parts souscrites.

### 3.6- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
Intérêts OCA PLASTICUM	155 997	82 854
Intérêts OCA BWS	27 860	
Intérêts OCA ROBOTICS	5 059	
Intérêts OCA ISI	1 779	
<b>Total</b>	<b>190 695</b>	<b>82 854</b>

### 3.7- Charges de gestion des placements

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	778 239	570 739
Rémunération du dépositaire	5 951	5 950
<b>Total</b>	<b>784 190</b>	<b>576 689</b>

### 3.8 – Autres charges

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Redevances du Conseil du Marché Financier	776	131 013
Jetons de présence	32 000	44 000
Honoraires d'intermédiaires	47 385	66 998
Services bancaires et assimilés	298	249
Impôts et taxes	60	85
<b>Total</b>	<b>80 519</b>	<b>242 345</b>

## 4. Données par part et ratios pertinents

Données par action	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des placements	38,14	16,57
Charges de gestion des placements	156,84	115,34
<b>Revenu net des placements</b>	-	<b>98,77</b>
Autres produits	-	-
Autres charges	- 16,10	- 48,47
<b>Résultat d'exploitation</b>	- <b>134,80</b>	- <b>147,24</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	- <b>134,80</b>	- <b>147,24</b>
Variation des (+) ou (-) values potentielles	-	-
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-	-
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	- <b>134,80</b>	- <b>147,24</b>
Distribution de dividendes	-	-

<b>Données par action</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Valeur liquidative	3 217,96	1 552,76
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion de placements /actif net moyen	4,87%	7,43%
Autres charges/actif net moyen	0,50%	3,12%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	4,19%	9,48%
<b>Actif net</b>	<b>16 089 806</b>	<b>7 763 820</b>
<b>Nombre de porteurs de parts</b>	<b>5000</b>	<b>5000</b>

## **5. Rémunérations gestionnaires, et dépositaire**

### **5.1 Rémunération du gestionnaire**

SMART CAPITAL est le gestionnaire du fonds Innovatech. Elle a la responsabilité de définir la stratégie du Fonds, rechercher les cibles d'investissement, accomplir les due diligences (stratégiques, juridiques, financières, comptables et organisationnelles), évaluer, décider et mettre en œuvre tous investissements et désinvestissements du fonds.

Le gestionnaire reçoit du fonds une rémunération annuelle pendant toute la période de la vie du fonds, calculée comme suit :

- Un virgule vingt-cinq (1,25) % hors taxe des souscriptions non investies lorsque la taille du Fonds est inférieure ou égale à 70 MD et Un (1,0) % hors taxe des montant souscrits et non investis lorsque la taille du Fonds est supérieure à 70 MD ; et
- Un virgule Soixante-quinze (1,75) % hors taxe des montants investis lorsqu'ils sont inférieurs ou égal à 70 MD, et Un virgule vingt-cinq (1,25) % hors taxe des montants investis lorsqu'ils sont supérieurs à 70 MD.

La Commission de Gestion est soumise à la TVA que le Fonds paie en sus de la Commission de Gestion. La Commission de Gestion est facturée par avance par la Société de Gestion, au début de chaque trimestre civil, au 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre et pour la première fois, au Premier Jour de Souscription, sur une base de prorata temporis.

La commission de gestion au titre de l'exercice 2023 s'élève à 778 239 dinars TTC.

### **5.2 Rémunération du dépositaire**

Pour l'ensemble de ses prestations, le Dépositaire reçoit une rémunération annuelle hors taxe de 0,0145 % de l'actif net du Fonds avec un minimum de 5 000 Dinars.

Cette rémunération sera payée, à terme échu, dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

La rémunération du dépositaire provisionnée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 951 dinars TTC.